

" Le chemin de l'école " en toute sécurité



Les 10 commandements du Code de la rue

1. Quand je suis piéton, je suis vigilant même si j'ai la priorité, car je suis l'utilisateur le plus vulnérable. Vous aurez remarqué que prioritaire ne rime pas avec immortel.

2. En vélo ou à pieds, je veille à être vu, portez un gilet auto-réfléchissant en toutes circonstances

3. En vélo, je ne mets pas d'écouteurs en pédalant et je n'utilise pas de téléphone portable. C'est également valable en voiture ou à moto. Ce n'est pas interdit pour les piétons *mais n'oubliez pas de lever la tête de l'écran de temps en temps.*

4. En vélo comme à moto, je veille à avoir un éclairage fonctionnel

5. Je suis visible quand je circule à vélo. Le port d'un gilet jaune est obligatoire hors agglomération, la nuit ou lorsque la visibilité est insuffisante. Mon vélo est équipé d'un feu arrière rouge et d'un feu avant blanc ou jaune.

6. Je suis piéton et je marche sur les trottoirs

7. En voiture, je laisse systématiquement les piétons traverser aux passages piétons.

8. A moto, j'adapte ma vitesse, peu importe la cylindrée

9. En voiture, je ne stationne pas mon véhicule sur les emplacements réservés aux autres usagers : trottoirs, emplacements handicapés.

10. Je respecte la distance de sécurité en doublant un cycliste : 1 mètre en ville, 1,5 mètre hors agglomération. J'ai le droit de chevaucher une ligne continue pour doubler des cyclistes.

